

Compte rendu du CEVU

5 avril 2013

Présents ou représentés :

Collège A : Mme Claudine Mélan, Mme Karine Duvignau, M. Jacques Lajarrige (procuration à Mme Karine Duvignau), M. Philippe Birgy, Mme Christine Mias, (jusqu'à 9h 45, procuration à M. Philippe Birgy), Mme Myriam de Léonardis (procuration à Mme Christine Mias jusqu'à 9h 45, puis à M. Philippe Birgy), M. Philippe Canguilhem (procuration à M. Sébastien Rayssac).

Collège B : M. Patrice Bouyssières, M. Jean-François Camps (jusqu'à 11h 10, procuration à Mme Anne Égéa), M. Christian Valade, Mme Anne Rohr (procuration à Mme Claudine Mélan de 9h 30 à 10h 40), M. Sébastien Rayssac, Mme Anne Égéa, M. Enrique Fraga.

Collège IATOS : Mme Sandra Cassagnaud, M. Michel Chandelier, Mme Françoise Duprat (jusqu'à 11h 20, procuration à M. Michel Chandelier), Mme Sophie Gosselin.

Collège Étudiants : Mme Justine Boix, Mme Margot Petit-Breuilh, Mme Jessica Ibre (à partir de 10h 45).

Collège des Personnalités extérieures : M. Michel Montagne (procuration à M. Patrice Bouyssières).

Invités : Mme Hélène Ricaud-Droisy, Mme Céline Vaguer, Mme Dominique Rouaix-Cettolo, Mme Anne Hébraud, Mme Ingrid Charles, Mme Françoise Mateu, Mme Christine Vergnolle-Mainar, Mme Anne-Claire Rattat, Mme Mélanie Le Bihan.

Excusé : M. Christian Mange, Mme Dominique Auvergne.

Attachée de direction : Mme Valérie Sanchou.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Estrade.

Informations du Vice-président

➤ Représentations du CEVU par le VP UTM :

• Congrès IUFM le 21 mars 2013

Points abordés : calendrier ; périmètre de l'offre de formation ; architecture de l'ESPE, place des sites en région, rattachement.

Concernant le rattachement, la décision n'a toujours pas été prise, ce qui provoque inquiétudes, controverses, tensions.

• Réunion Rectorat D. Filâtre /E. Leroy

Le compte rendu de cette journée sera repris lors du point sur les ESPE.

➤ Annexes IDEX

2 jeux de documents ont été envoyés aux conseillers, dont le dernier la veille du Conseil. N'ayant pas eu le temps de travailler les documents, il est proposé que la discussion soit rouverte lors du prochain CEVU

➤ Principes de la campagne d'emplois 2014

Présentation des documents :

- Quels moyens seront alloués pour mettre en œuvre ces principes que personne ne conteste ?

- Certains élus du Cevu pensent que les nuages de points et tableaux présentent des erreurs :

Lorsque des enseignants interviennent dans d'autres départements (LEA, IPEAT, CETIM pour l'espagnol) ou d'autres établissements (UPS pour l'IUFM ou établissements régionaux pour la psycho), la composante peut apparaître comme sur-dotée, alors que les enseignants réalisent leurs services ailleurs. Ces collaborations vont-elles mettre les composantes en danger ?

Les heures complémentaires affichées reflètent-elles le réel, intègrent-elles notamment toutes les conventions de partenariats ? Il semble que non.

Pour les masters MEF coportés par 2 composantes, le mode de calcul de point UE est-il vraiment équitable envers les 2 composantes ?

La demande est donc de préciser les modes de calcul des chiffres présentés, et une discussion sur les critères, leur poids respectif.

Une demande concerne également des précisions concernant les potentiels d'encadrement par discipline/section, notamment pour les écoles et instituts.

Les intentions affichées et la volonté globale d'avoir un regard juste sont saluées.

1. Validation du compte rendu du CEVU du 15 mars 2013

« Le CEVU approuve-t-il le compte rendu du CEVU du 15 mars 2013 ? »

Votants : 21

Pour : 21

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur le compte rendu du CEVU du 15 mars 2013.

2. Texte relatif à la création d'une ESPE Midi-Pyrénées

Suite à la discussion en CEVU le 15 mars dernier, les conseillers du CEVU ont reçu un texte à amender en vue d'un vote en CEVU le 5 avril. Le texte simplifié proposé

aujourd'hui est issu des remarques envoyées par Sébastien Rayssac au nom des élus « UT2 Autrement », et des réflexions des membres du bureau du 29 mars (étaient présents alors : Karine Duvignau, Françoise Duprat, Valérie Sanchou, Christian Mange, Sébastien Rayssac et Patrice Bouyssières).

« Les élus du *Conseil des Études et de la Vie Universitaire* (CEVU) de l'Université Toulouse II Le Mirail soutiennent qu'enseigner est un métier qui s'apprend, et affirment qu'une véritable formation universitaire professionnelle des futurs professeurs est indispensable pour la sauvegarde de notre système public d'Éducation.

Cependant, les élus du CEVU de l'Université Toulouse II Le Mirail déplorent la précipitation avec laquelle le Ministère organise la création d'*Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation* (ESPE), d'autant plus que le Ministère :

- confie aux ESPE des missions plus larges que celles IUFM. Les ESPE doivent assurer en sus la formation des enseignants du supérieur, et participer à la formation des professionnels de l'éducation hors Education Nationale ;
- et annonce un niveau d'exigence renforcé pour la formation professionnelle des professeurs de l'élémentaire et du secondaire.

A ce propos, les élus du CEVU de l'Université Toulouse II Le Mirail rappellent que les futurs professeurs doivent également atteindre un haut niveau de connaissances et de compétences dans la (ou les) discipline(s) constitutive(s) des programmes scolaires qu'ils auront à enseigner. Et cette question de la place allouée à l'appropriation d'un excellent niveau de connaissances disciplinaires dans un continuum Licence – Master préoccupe particulièrement les élus du CEVU.

Les élus du CEVU de l'Université Toulouse II Le Mirail dénoncent la temporalité de la mise en œuvre des ESPE prévue par le Ministère, qui ne permet ni une évaluation sérieuse des expériences passées en matière de formation des professeurs, ni une élaboration réfléchie des formations nouvelles relevant des missions de l'ESPE. »

- Retour sur la rencontre entre le groupe académique et les envoyés des ministères de l'enseignement supérieur (D. Filâtre) et de l'éducation (E. Leroy) du 4 avril.

Cette rencontre avait pour objectif de nous aider à construire la réponse définitive de l'académie de Toulouse.

- Le fait d'avoir un niveau élevé dans la discipline et un bon niveau de recherche relève la professionnalisation de l'enseignant.

- L'agrégation, à l'heure actuelle, ne relève pas de l'ESPE. Les admis au concours devront cependant suivre la partie professionnalisation de M2 MEEF.

- Il est souligné que le grand principe est celui de la dissociation entre le formateur (universités) et le recruteur (Education Nationale). L'équipe de formation sera une coopération tripartite : ESPE, universités, établissements scolaires.

L'importance des synergies est souvent reprise : entre acteurs, entre les axes de la formation, entre les formateurs. Nous sommes invités à dépasser les anciens cloisonnements.

- Les maquettes de la formation sont en étroite relation avec des référentiels qui ont été conçus pour être évolutifs.

- 2400 postes de maîtres formateurs sont en place pour l'enseignement primaire, mais aucun pour le secondaire, même si la fonction existe. Il convient d'institutionnaliser ce statut.

- Comme prévu dans le projet de loi, du personnel pourra être directement rattaché à l'ESPE (L721). Les personnels, BIATSS notamment, doivent être rassurés.

- La date de création des ESPE reste le 1^{er} septembre 2013.

Discussions autour du texte.

- Importance du continuum L/M. la formation disciplinaire de l'étudiant se fait en amont. Indépendamment de la préparation d'un concours, un étudiant licencié peut s'installer pour exercer la discipline dont il est diplômé. Il convient donc de confirmer la qualité de nos diplômés en licence, et ne pas faire porter au seul Master le poids de la formation.

- Le ministère fait confiance aux universités pour délivrer le master indépendamment du concours. Cependant, on peut s'inquiéter du fait que, via les jurys de stages, et la présence de membres du corps d'inspection dans ces jurys, un système de contrôle de la formation ou de réorientation des contenus puisse s'instaurer petit à petit.

- Il ne s'agit pas du transfert de l'IUFM, mais d'une augmentation du périmètre avec de nouvelles fonctions. Il faut en faire un grand établissement, pas une simple école (une faculté). La dimension d'expérimentation, via les établissements scolaires, doit être protégée.

- L'enjeu de cette réforme est la progressivité de la professionnalisation, et la non tubularité de la formation (réorientation possible en M1). Un autre enjeu sera l'équilibre à trouver dans la place de la préparation au concours (trop de temps de bachotage vs trop de temps de préparation des cours sur le terrain).

L'alternance en M2 se fera avec des vacataires en 2013, mais en 2014, ils seront bien fonctionnaires stagiaires.

- Il faut distinguer l'ESPE-école, de l'ESPE-projet. Il y aura 2 budgets distincts. Les composantes pédagogiques universitaires (sur le modèle des labos de recherche qui participent à un ANR) participeront au projet ESPE, sans pour autant se détacher de l'université. Le projet ESPE se fera sur un modèle de partenariat, un système de coopération ouvert.

- Sur certains axes de cadrage, le ministère a pris son temps, ce qui nous en laisse moins pour travailler. Or, les préinscriptions doivent débiter. La demande est d'avoir une plateforme de préinscription unique au niveau académique, avec une diffusion de l'information sur les effectifs vers tous les établissements en temps réel.

Modifications proposées pour le texte :

Inquiétudes, qualité du niveau de formation en licence, qualité de la réflexion portée relativement à ce dossier.

Le CEVU réuni le 5 avril 2013 est favorable à l'unanimité sur le texte proposé, compte tenu des observations faites, ainsi que sur le principe d'une motion.

Votants : 21

Pour : 21

3. Bilan des activités 2012 et projets 2013 de la Formation Continue et des Relations Internationales et Européennes (RIE)

➤ Formation Continue

Présentation de Dominique Rouaix. (cf. ppt).

Principaux éléments financiers 2012 (recettes et dépenses)

Discussion.

- Les conseillers demandent des explications concernant les éléments comptabilisés en dette. Cette dette aura également un impact sur l'année prochaine, tous les arriérés devraient alors être apurés. Cette dette handicape lourdement le service.

- Des précisions sur les VAE collectives sont formulées. Les entreprises viennent rencontrer la Formation Continue directement, incitent leurs personnels à faire une VAE. Ils proposent un accompagnement financier et une liste de candidats.

- Il serait intéressant de faire connaître aux enseignants les financements possibles. La Région finance un certain nombre de parcours de formations, nous pourrions peut-être financer un certain nombre de nos étudiants salariés mais sur quels critères ?

70% des fonds attribués par la Région sont reversés aux composantes.

- Question à propos des étudiants en reprise d'étude : possibilité de s'inscrire soit en formation initiale (droits d'inscription faibles), soit en formation continue, s'ils disposent d'un financement (coût bien plus élevé).

Inégalité en outre quant aux contraintes : les étudiants financés ont notamment une obligation d'assiduité très contrôlée.

- Les actions de formation continue nécessitent une prise de risque (fonds utilisés pour un projet qui n'aboutit pas), il faut en être conscient.

- Il y a 3 voies possibles pour l'avenir de la formation continue (mission Formation Continue de Robert Ruiz) :

- la formation continue est située en dehors de l'université (ex. Lille), lorsque le chiffre d'affaires de la structure est très important

- la formation continue n'existe pas en tant que service central, et est répartie dans les composantes

- un service commun, au sein de l'université, mutualise les compétences et travaille en rapport étroit avec les composantes de formation disciplinaire.

- L'argent public ne peut aider la Formation continue, qui doit fonctionner sur ses ressources propres, à l'inverse, les fonds de la Région ne peuvent être utilisés pour la formation initiale, l'utilisation distincte des fonds doit être lisible.

- Demande de changement de nom du service : service de la formation continue et de l'alternance.

Il conviendra de s'accorder, au niveau de l'établissement, ce que nous entendons clairement par « alternance » (au cours de la formation initiale on parle d'apprentissage, l'alternance relevant de la formation continue). Plusieurs ministères ont donné leur définition (Travail, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Agriculture), il s'agit d'un terme polysémique, il faut s'accorder sur le traitement de cette question au sein de notre établissement (demande émanant également de la Com Foi).

➤ **RIE**

Présentation de Mélanie Le Bihan (cf. ppt).

Présentation des missions du service,

Focus sur l'action 2012 financée par le CEVU : l'accueil des étudiants étrangers

Discussion.

- Un conseiller souhaiterait connaître la liste exhaustive des conventions et partenariats qui apparaissent sous forme fragmentée sur le Site Internet.

- Pourquoi les départs ERASMUS baissent-ils ?

Les destinations les plus demandées par les étudiants offrent de moins en moins de places (Québec par exemple).

- Les mobilités réalisées dans le cadre d'un stage ou d'une recherche n'apparaissent pas dans les éléments chiffrés présentés.

Si aucun financement n'est sollicité pour ces mobilités, le service des RI n'est pas informé. C'est par contre le rôle des coordinateurs RI dans les composantes de recueillir ces informations, et d'être relais.

- La Nouvelle-Zélande, et l'Australie sont des pistes de mobilités dans des pays anglophones à approfondir. Nous avons de conventions, mais les étudiants issus de ces pays recherchent des formations dispensées en langue anglaise, ou bilingues, ce qui est très peu le cas dans notre université.

4. Formation, Orientation, Insertion (FOI)

Hélène Ricaud-Droisy présente les points examinés par la Commission FOI du 22 mars 2013.

- **Examen de la demande d'habilitation à dispenser la formation HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*) suite à l'arrêté du 5 octobre 2011 relatif au cahier des charges de la formation en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale (dossier porté par Pierre Torrente de l'ISTHIA)**

Des modifications ont été demandées par le service juridique, permettant également l'ouverture de cette formation à tous les diplômés de l'UTM.

La modification de la législation entraîne que les gardes de montagne doivent avoir cette certification, les documents relatifs au diplôme devront être modifiés.

Le CEVU approuve à l'unanimité l'avis de la Commission FOI sur la demande d'habilitation à dispenser la formation HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*) suite à l'arrêté du 5 octobre 2011.

Votants : 22

Pour : 22

- **Examen de la demande de création d'un DUETI (IUT de Blagnac - dossier porté par Laurence Redon)**

Ce Diplôme, dont des équivalents existent dans de nombreuses universités, permet de consolider des collaborations internationales déjà existantes et permettre aux étudiants une mobilité (Institut de Technologie de Tallaght ITT Dublin, Irlande).

Le CEVU approuve à la majorité l'avis de la Commission FOI sur la demande de création d'un DUETI par l'IUT de Blagnac.

Votants : 22

NPPV : 1, Pour : 21

➤ **Examen de la demande de création d'un DUETI (IUT de Figeac - dossier porté par Patricia Gontier)**

Ce diplôme est équivalent au précédent, sur la base de collaborations différentes (université de Chicoutimi au Québec).

Le CEVU approuve à la majorité l'avis de la Commission FOI sur la demande de création d'un DUETI par l'IUT de Figeac.

Votants : 22
NPPV : 1 / Pour : 21

Hors Commission FOI du 22 mars 2013 :

➤ **Convention relative au Diplôme Universitaire « Chant, « Coaching vocal », musiques populaires et traditionnelles » UT2M/IUFM/Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes**

La convention est présentée par Christine Vergnolle-Mainar.

La convention est sur le modèle proposé par l'UT2 et a suivi le circuit juridique permettant la vérification de sa validité.

Le CEVU approuve à la majorité la convention relative au Diplôme Universitaire « Chant, « Coaching vocal », musiques populaires et traditionnelles » UT2M/IUFM/Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

Votants : 22
NPPV : 1 / Pour : 21

5. Statuts rénovés du CIAM : vote

Dans le cadre de la nouvelle élection de M. Lehmann et conformément à ce qui avait été annoncé, quelques modifications sont proposées :

- Prolongement de la durée du mandat du directeur à 4ans.
- Modification de la composition du Conseil d'orientation, au regard de la composition de la COM VUC.

Le CEVU approuve à la majorité les statuts rénovés du CIAM.

Votants : 21
NPPV : 1 / Pour : 21

6. Questions diverses

➤ **Demandes d'informations de la part des conseillers**

Lors du prochain CEVU certains conseillers émettent le souhait d'avoir des informations sur les dossiers suivants :

CEVU – 05/04/2013

- Les contrats de sites votés en CA le 26 mars. Certaines formations en région sont en relation avec la future ESPE, la réflexion sur ces questions aurait pu être traitée en CEVU.

- La librairie Etudes. Des tracs circulent sur les difficultés rencontrées par la librairie, certains conseillers souhaiteraient avoir des informations plus complètes sur ce dossier.

La séance du Conseil est close à 12h 05